



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(32)/1  
8 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Trente-deuxième réunion directive  
Genève, 28 juillet 2003  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE\***

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique et à l'appui du NEPAD.
3. Préparation de la CNUCED XI.
4. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
  - Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (deuxième partie), 21-23 mai 2003.
5. Autres questions concernant le commerce et le développement:
  - Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003).
6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil sur sa trente-deuxième réunion directive.

---

\* Tel qu'approuvé lors des consultations du Président du Conseil tenues le 7 juillet 2003.

## II. ANNOTATIONS

### **Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit ci-dessus.

#### **Documentation**

TD/B/EX(32)/1                      Ordre du jour provisoire et annotations

### **Point 2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique et à l'appui du NEPAD**

2. Conformément aux conclusions concertées 443 (XLIV) du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED fait rapport à une réunion directive du Conseil sur les activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique.

3. Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED est le septième d'une série de rapports soumis annuellement. Il expose l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et décrit brièvement certaines activités, notamment en matière de services consultatifs et de coopération technique, exécutées dans les différents secteurs relevant du mandat de la CNUCED.

#### **Documentation**

TD/B/EX(32)/2                      Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique  
Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

### **Point 3. Préparation de la CNUCED XI**

4. Le secrétariat informera oralement le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence.

### **Point 4. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:**

- **Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (deuxième partie), 21-23 mai 2003**

5. Le rapport du Groupe de travail sur la deuxième partie de sa quarantième session porte la cote TD/B/EX(32)/3-TD/B/WP/164.

### **Point 5. Autres questions concernant le commerce et le développement:**

- **Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003)**

6. À sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003), le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du CCI en 2002 sur la base du rapport annuel du CCI et a pris note du rapport du Comité consultatif du Fonds global d'affectation spéciale du CCI.

### Documentation

ITC/AG(XXXVI)/195 Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003)

**Point 6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:**

– **Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

7. À l'heure actuelle, 188 organisations non gouvernementales (ONG) sont autorisées à participer aux travaux de la CNUCED. La liste de ces organisations figure dans les documents TD/B/NGO/LIST/5 et Corr.1.

8. Le Conseil sera invité à examiner deux demandes, émanant de Mandat International et de la Fédération mondiale des zones franches, respectivement.

### Documentation

TD/B/EX(32)/R.1 Demande présentée par Mandat International

TD/B/EX(32)/R.2 Demande présentée par la Fédération mondiale des zones franches

Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

9. Le Conseil sera informé que, après consultation auprès de l'État Membre intéressé (Bénin), le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit le Centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA) au registre des organisations non gouvernementales nationales conformément à la décision 43 (VII) du Conseil.

### Documentation

TD/B/EX(32)/L.1 Inscription d'une organisation non gouvernementale nationale au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement: Centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA)

**Point 7. Questions diverses**

**Point 8. Rapport du Conseil sur sa trente-deuxième réunion directive**

11. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-deuxième réunion directive.

-----